



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2002

**CAISSE DE RETRAITE
DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL
DE L'AERONAUTIQUE CIVILE**

8, RUE DE L'HOTEL DE VILLE - 92522 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

RAPPORT DE GESTION

L'année 2002 a été une année noire pour les institutions disposant d'actifs à long terme placés sur les marchés financiers. La CRPN n'échappe pas à la règle, et a dégagé, pour la première fois de son histoire, un résultat global très déficitaire de 188,6 M€. Ce résultat fait reculer la valeur des réserves du fonds retraite exprimée en années de prestations, le N, à 7,25 contre 8,25 fin 2001.

La gestion du régime a dégagé un déficit de 68,5 M€, en hausse modérée par rapport à celui de l'exercice antérieur. Les réserves mobilières ont subi le choc de la crise boursière mondiale et leur résultat a été un déficit de 143,3 M€ contre un excédent de 78,8 M€ en 2001 ; les réserves immobilières ont, par contre, bénéficié d'un environnement plus favorable, et ont dégagé un excédent de 23,2 M€, voisin de celui de 2001.

A ce stade de l'année 2003 (mi mai), nous savons que l'exercice en cours ne sera pas non plus de tout repos sur le plan de la gestion des réserves : marchés actions encore très indécis et en recul par rapport à la fin 2002, prix de l'immobilier de bureau en retournement, taux d'intérêt à court et long terme très bas...

La CRPN a commencé en 2002 à voir l'impact dans ses comptes de la crise du transport aérien :

- Nombre de cotisants en légère baisse, après la hausse régulière et assez forte de ces dernières années,
- Augmentation des provisions pour des cotisations non réglées d'employeurs en difficultés.

Le dépôt de bilan d'Air Lib en février 2003, venant après la liquidation d'AOM-Air Liberté, contribue à cette dégradation, mais y contribuera sans doute plus encore en 2003.

Ces éléments négatifs à court terme ne doivent pas nous faire oublier des éléments plus positifs sur le moyen et le long terme :

- Le transport aérien a déjà connu d'autres crises qui ont toujours été le prélude à de nouvelles périodes de développement,
- L'allocation stratégique d'actifs est là pour nous rappeler que nous sommes un investisseur de long terme dont les perspectives ne peuvent pas correctement s'apprécier sur un ou deux exercices,
- La communauté des navigants a su dans le passé et saura maintenir son unité et les forces nécessaires pour pérenniser le régime, face à une évolution démographique largement connue, à une situation économique moins favorable et à un contexte juridique français et européen complexe.

Sur le plan organisationnel, l'année 2002 aura été une année importante, avec le renouvellement de la majeure partie de l'équipe dirigeante. Ce renouvellement s'est achevé par le départ en retraite fin mars 2003 de Georges ORAIN, directeur de la caisse depuis 1987. Son action en faveur de la caisse et de la communauté des navigants et sa grande compétence ont été très largement appréciées au long de ces 16 années. Qu'il en soit ici une nouvelle fois vivement remercié.

DONNEES SYNTHETIQUES DES 5 DERNIERS EXERCICES

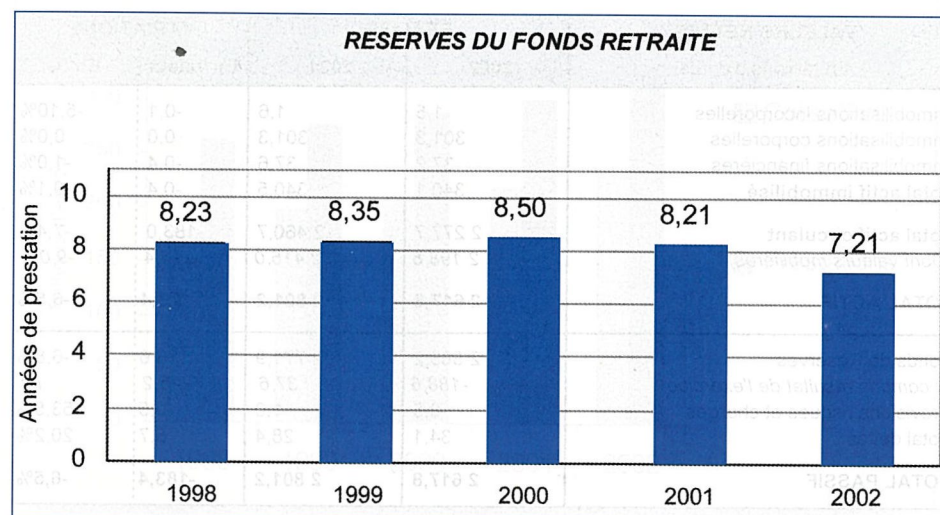
	1998	1999	2000	2001	2002	Variations	
						02/01	02/98
EFFECTIFS (en nombre)							
Actifs cotisants de l'exercice (*)	24 049	25 242	26 746	28 041	27 596	-1,6%	14,7%
Retraités (**)	10 477	10 939	11 407	11 829	12 353	4,4%	17,9%
Actifs cotisants pondérés	19 901	21 626	22 662	24 496	(***)	(***)	(***)
Ratio actifs/retraités	2,30	2,31	2,34	2,37	2,23		
Ratio actifs pondérés/retraités pondérés	1,99	2,05	2,02	2,05	(***)		
FONDS RETRAITE (en millions d'Euros)							
Cotisations	178	197	208	218	229	5,1%	29,0%
Prestations	263	276	288	302	315	4,4%	19,9%
Excédent ou déficit cotisations/prestations	-85	-79	-81	-84	-86	2,7%	1,0%
Prestations/cotisations	147,9%	140,0%	138,9%	138,4%	137,5%		
Ensemble produits	537	507	564	486	439	-9,6%	-18,1%
Résultat de l'exercice	190	150	156	38	(189)	ns	ns
Réserves du fonds retraite	2 163	2 302	2 452	2 481	2 273	-8,4%	5,1%
Total fonds de réserves	2 425	2 589	2 732	2 769	2 581	-6,8%	6,4%
Résultats / produits	35,4%	29,6%	27,7%	7,7%	-42,9%		
Réserves fonds retraite/prestations	8,23	8,35	8,50	8,21	7,21		
Rés. fonds (retraite+spécial)/prestations	8,23	8,38	8,53	8,26	7,31		
Produits nets/produits bruts	89,9%	89,6%	86,3%	76,0%	76,0%		

(*) Le chiffre des actifs correspond à une estimation. Les déclarations annuelles d'AIR LIB et AERO LYON n'étant pas parvenues, leurs effectifs ont été retenus à hauteur de ceux indiqués sur les bordereaux d'acompte.

(**) Le nombre de retraités inclut les liquidations complètes (hors temps alterné et fin de temps alterné), ainsi que les conjoints survivants. Elaborées à partir du nouveau système d'information, ces statistiques sur les retraités sont désormais plus précises.

(***) En attente des déclarations AIR LIB et AERO LYON.

ANNEES DE PRESTATIONS EN RESERVE AU FONDS RETRAITE



SYNTHESE DES RESULTATS

En milliers d'euros	REALISE		VARIATIONS	
	2002	2001	En valeur	En %
Résultat Régime	-68 456	-64 724	-3 733	-5,8%
Résultat Réserves mobilières	-143 343	78 800	-222 143	NS
Résultat Réserves immobilières	23 195	23 564	-368	-1,6%
Résultat exceptionnel	1	-26	27	NS
Résultat global	-188 603	37 614	-226 217	NS

SYNTHESE DU BILAN

La crise boursière amorcée en 2001 s'est aggravée fin 2002. Elle explique la baisse du poste Valeurs Mobilières à l'actif du bilan, et l'essentiel d'un résultat exceptionnellement négatif de - 188,6 M€, inscrit au passif. L'année 2002 tranche ainsi par rapport aux années précédentes, bien que sur 5 ans le résultat reste très largement excédentaire. La plupart des autres postes du bilan évoluent peu. Après affectation du résultat, le fonds retraite s'élève à 2,3 milliards d'euros, ce qui correspond à 7,25 années de prestations (en valeur arrondie).

VALEURS NETTES En millions d'euros	REALISE		VARIATIONS	
	2002	2001	En valeur	En %
Immobilisations incorporelles	1,5	1,6	-0,1	-5,10%
Immobilisations corporelles	301,3	301,3	0,0	0,0%
Immobilisations financières	37,2	37,6	-0,4	-1,0%
Total actif immobilisé	340,1	340,5	-0,4	-0,1%
Total actif circulant (Dont valeurs mobilières)	2 277,7 2 198,6	2 460,7 2 415,0	-183,0 -216,4	-7,4% -9,0%
TOTAL ACTIF	2 617,8	2 801,2	-183,4	-6,5%
Fonds de Réserves (y compris résultat de l'exercice)	2 583,2 -188,6	2 771,9 37,6	-188,6 -226,2	-6,8% ns
Provisions risques et charges	0,5	1,0	-0,5	-53,5%
Total dettes	34,1	28,4	5,7	20,2%
TOTAL PASSIF	2 617,8	2 801,2	-183,4	-6,5%

GESTION DU REGIME

● Situation

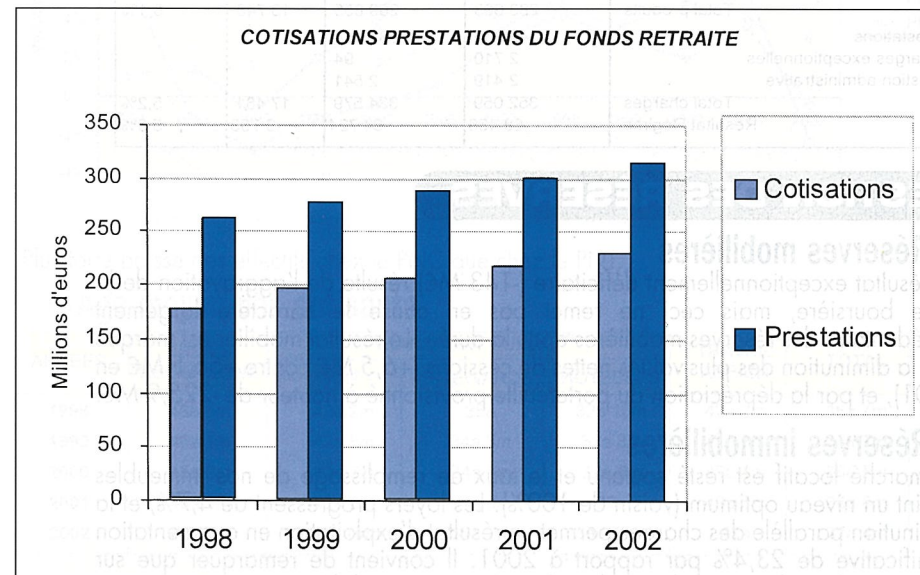
Le taux de progression des cotisations se maintient au même rythme qu'en 2001, soit +5,1 % alors que celui des prestations augmente de 4,5 %. Le déficit des cotisations sur les prestations augmente de seulement 1,2 M€, et le solde du régime s'établit à -63,6 M€ pour 2002. Sur 5 années, le déficit reste relativement stable autour d'une moyenne -66 M€.

Bien qu'elle ne pèse pas encore significativement sur les comptes de l'organisme, la crise du transport aérien a nécessité un provisionnement supplémentaire de 2,6 M€.

La valeur du fonds retraite subit naturellement l'impact de ces éléments et de la crise boursière, et voit sa valeur revenir à 2 272,8 M€ fin 2002 après affectation du résultat déficitaire.

Le fonds spécial et le fonds d'assurance demeurent excédentaires. Leur valeur s'établit fin 2002 respectivement à 267 M€ et 40,4 M€.

● Évolution du fonds retraite



● Tableau de synthèse de la gestion du régime (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	REALISE		VARIATIONS	
	2002	2001	En valeur	En %
FONDS RETRAITE	93,85% au 1/1/02	93,85% au 1/1/01		
Cotisations	229 408	218 246	11 162	5,1%
Prestations	315 420	302 033	13 387	4,4%
Résultat	-86 012	-83 787	-2 225	-2,7%
Prestations / Cotisations	137,5%	138,4%		
Prest.+charges/Cotis.+rev. réser.	290,9%	95,0%		
FONDS SPECIAL				
Cotisations	45 780	43 535	2 245	5,2%
Prestations	29 665	27 706	1 959	7,1%
Résultat	16 115	15 829	285	1,8%
Prestations / Cotisations	64,8%	63,6%		
FONDS D'ASSURANCE				
Cotisations	8 085	7 693	392	5,1%
Prestations	1 620	1 999	-378	-18,9%
Résultat	6 464	5 694	770	13,5%
Prestations / Cotisations	20,0%	26,0%		
FONDS SOCIAL				
Dotation du Fds Retraite	306	351	-45	-12,8%
Prestations	225	207	18	8,8%
Résultat	81	144	-63	NS
Cotisations et dot. au Fonds Social	283 578	269 824		
Produits exceptionnels	25	31		
Total produits	283 603	269 855	13 748	5,1%
Prestations	346 930	331 944		
Charges exceptionnelles	2 710	94		
Gestion administrative	2 419	2 541		
Total charges	352 059	334 579	17 481	5,2%
Résultat Régime	-68 456	-64 724	-3 733	-5,8%

GESTION DES RÉSERVES

● Réserves mobilières

Le résultat exceptionnellement déficitaire (-143 M€) résulte de l'aggravation de la crise boursière, mais ceci ne remet pas en cause le caractère largement excédentaire des réserves mobilières dans la durée. Le résultat mobilier est marqué par la diminution des plus-values nettes de cessions (+6,5 M€ contre +56,5 M€ en 2001), et par la dépréciation du portefeuille provisionné à hauteur de -225,9 M€.

● Réserves immobilières

Le marché locatif est resté soutenu et le taux de remplissage de nos immeubles atteint un niveau optimum (voisin de 100%). Les loyers progressent de 4,7%, et la diminution parallèle des charges permet un résultat d'exploitation en augmentation significative de 23,4% par rapport à 2001. Il convient de remarquer que sur 5 années, l'amélioration du résultat des réserves immobilières a été constante, alors qu'en parallèle le patrimoine exploité a diminué du fait des ventes.

STATISTIQUES

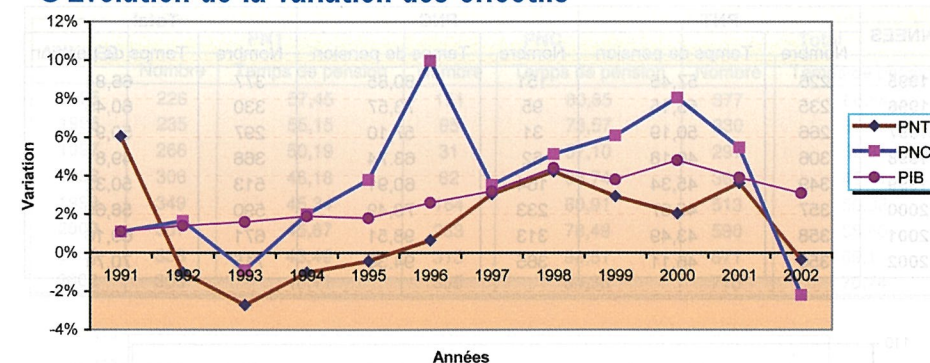
COTISANTS

● Effectif des cotisants

ANNEES	ESSAIS RECEPTIONS	TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEN	TOTAL GENERAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES	TOTAL		
1998	214	7 088	5 007	10 451	22 546	1 289	24 049
1999	215	7 499	5 313	11 086	23 898	1 129	25 242
2000	221	7 692	5 816	11 905	25 413	1 112	26 746
2001	237	8 002	6 277	12 412	26 691	1 113	28 041
2002	251	7 912	6 217	12 001	26 130	1 215	27 596

AIR LIB n'ayant pas produit de déclaration annuelle nominative 2002, son effectif pris en compte est celui figurant sur le bordereau d'appel de cotisations du mois de décembre 2002. Cette statistique n'est qu'une estimation mais la tendance d'une baisse des effectifs de cotisants (estimée ici à 1.6 %) pourrait se confirmer.

● Evolution de la variation des effectifs



Plus forte baisse des effectifs chez le PNC que chez le PNT.

● Age moyen des cotisants

ANNEES	ESSAIS RECEPTIONS	TRANSPORT PUBLIC (*)			TRAVAIL AERIEN	TOTAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES		
1998	46a 6m	42a 2m	35a	32a 10m	42a 2m	36a 7m
1999	46a 1m	42a 8m	34a 8m	32a 8m	42a 6m	36a 7m
2000	45a 9m	42a 7m	34a 7m	32a 8m	43a 1m	36a 5m
2001	46a 1m	42a 6m	34a 9m	33a	43a 6m	36a 8m
2002	45a 5m	42a 10m	35a 7m	33a 11m	42a	37a 4m

Un changement de mode de calcul de l'âge en 2002 induit un vieillissement moyen d'environ 6 mois.

(*) statistiques sans AIR LIB

RETRAITES

● Effectif des retraités

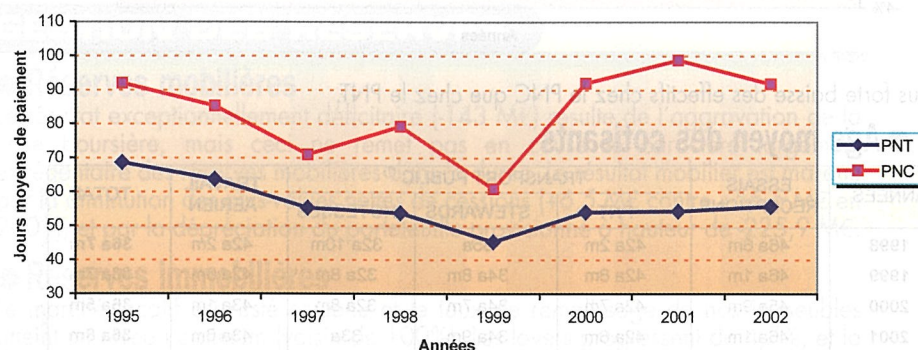
ANNEES	DIRECTES DEFINITIVES		CONJOINTS SURVIVANTS		ORPHELINS		TOTAL	
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
1998	8 551	6,89%	1 926	4,56%	282	-2,42%	10 759	6,20%
1999	8 948	4,64%	1 991	3,37%	275	-2,48%	11 214	4,23%
2000	9 339	4,37%	2 068	3,87%	255	-7,27%	11 662	4%
2001	9 676	3,61%	2 153	4,11%	267	4,71%	12 096	3,72%
2002	10 059	3,96%	2 294	6,55%	400	49,81%	12 753	7,31%

Depuis 1996 la pension temporaire d'orphelin peut être réglée séparément du conjoint survivant. En 2002, l'implantation du nouveau système informatique fait obligation de créer une prestation pour chaque orphelin, d'où l'augmentation de 49.81 %.

● Effectif des retraités en temps alterné

Jours moyens de paiement des pensions

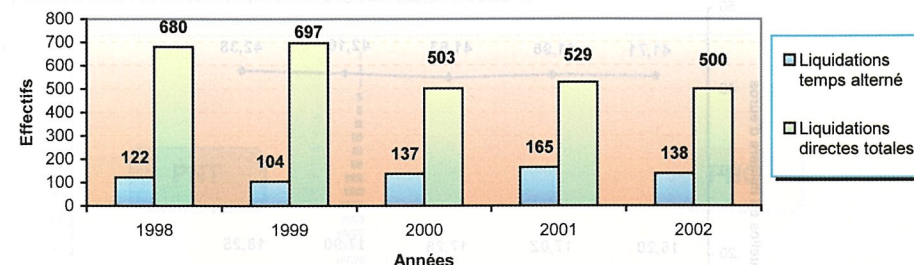
ANNEES	PNT		PNC		Total	
	Nombre	Temps de pension	Nombre	Temps de pension	Nombre	Temps de pension
1995	226	57,45	151	80,85	377	66,84
1996	235	55,15	95	73,57	330	60,45
1997	266	50,19	31	57,10	297	50,91
1998	306	46,18	62	63,74	368	49,81
1999	349	45,34	164	60,91	513	50,32
2000	357	45,67	233	78,49	590	58,60
2001	358	43,49	313	98,51	671	69,16
2002	350	46,11	365	94,36	715	70,74



Augmentation importante des effectifs en temps alterné, surtout pour le PNC.

Le rythme d'inactivité du PNC est plus important (environ 3 mois) que celui du PNT (environ 2 mois).

● Total des liquidations complètes et des liquidations en temps alterné



Légère diminution en pourcentage de la part du temps alterné par rapport aux liquidations totales.

● Age moyen de liquidation complète

SPECIALITES	PENSIONS						TOTAL 2002	
	ANCIENNETE		PROPORTIONNELLE		AUTRE		TOTAL 2002	
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TRANSPORT PUBLIC								
Pilotes	58a 2m	89	57a 11m	41	53a 11m	19	57a 5m	149
OMN	56a 6m	17	57a 10m	13	54a 8m	2	56a 11m	32
Stewards	54a 3m	46	54a 9m	31	50a 4m	13	53a 10m	90
Hôtesse	52a 11m	47	54a 1m	75	50a 2m	26	53a	148
TRAVAIL AERIEN	55a 10m	7	59a 3m	24	51a 7m	6	57a 4m	37
ESSAIS	58a 6m	7	58a 1m	3	-	-	58a 5m	10
TOTAL 2002	55a 11m	213	56a	187	51a 3m	66	55a 4m	466
TOTAL 2001	55a 8m	175	55a 11m	199	50a 8m	51	55a 2m	425
TOTAL 2000	55a 5m	174	54a 3m	204	50a 3m	70	54a 1m	448

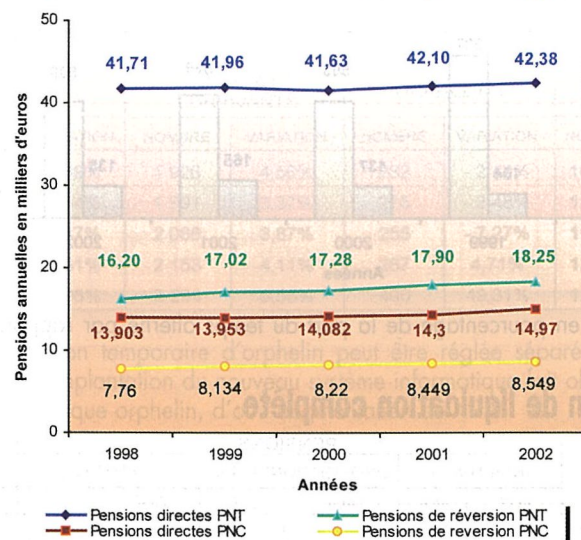
Augmentation du nombre de liquidations de pensions d'ancienneté avec augmentation concomitante de l'âge. Moins de liquidations de pensions proportionnelles mais à un âge plus élevé du fait des liquidations en fin de temps alterné.

● Age moyen de première liquidation en temps alterné

SPECIALITES	PENSIONS				TOTAL 2002	
	ANCIENNETE		PROPORTIONNELLE		TOTAL 2002	
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TRANSPORT PUBLIC						
Pilotes	51a 11m	31	52a 2m	8	52a	39
OMN	54a 11m	4	56a 11m	5	56a 1m	9
Stewards	50a 8m	25	51a 2m	7	50a 9m	32
Hôtesse	51a 1m	45	51a 3m	13	51a 2m	58
TOTAL 2002	51a 5m	105	52a 4m	33	51a 7m	138
TOTAL 2001	51a 8m	117	51a 4m	48	51a 7m	165
TOTAL 2000	51a 5m	123	51a 8m	45	51a 6m	168

Stabilité des âges de liquidation en temps alterné autour de 51 ans pour toutes les catégories mais pris plus précocement chez le PNC (51 ans) que chez le PNT (environ 53 ans).

● Pensions moyennes directes et réversions par catégorie PNT PNC



Progression des pensions moyennes plus faible pour les retraités directs en raison du poids des PNC et plus forte pour les réversions en raison du poids des PNT.

● Age moyen de l'ensemble des pensionnés de droit direct

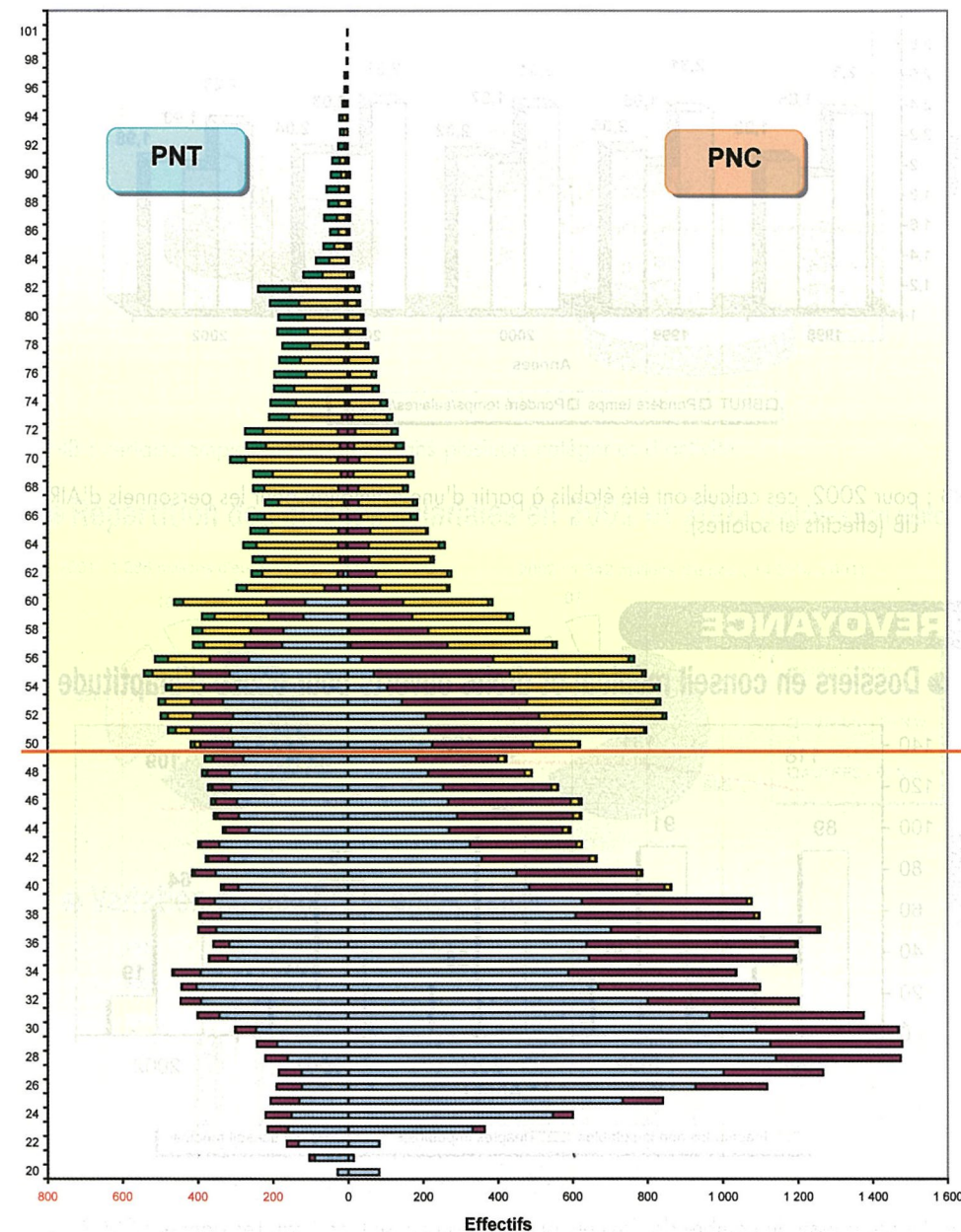
Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réceptions		TOTAL	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2000	67a 9m	2312	69a 9m	1030	61a	1606	59a 1m	3108	69a 4m	795	69a 10m	327	64a	9178
2001	68a 2m	2405	70a 3m	1034	62a 6m	1515	59a 5m	3396	69a 1m	785	70a 6m	329	64a 6m	9464
2002	68a 4m	2330	71a	1049	63a 4m	1731	60a	3588	69a 4m	1005	70a 10m	356	65a	10059

● Age moyen de l'ensemble des conjoints survivants

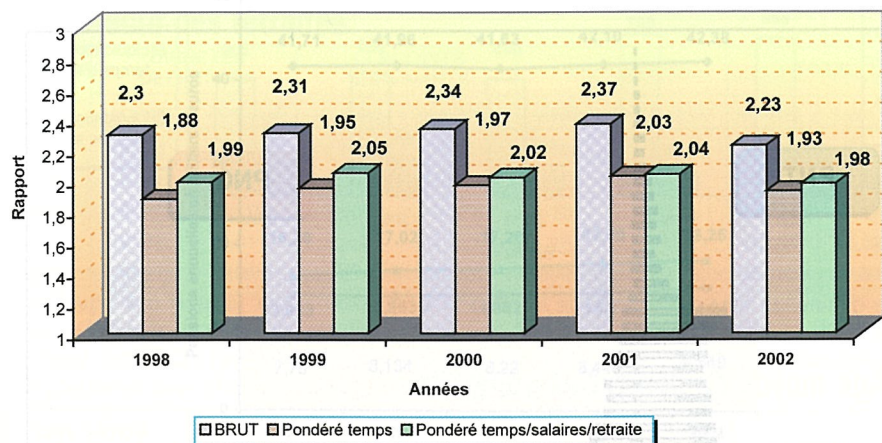
Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôteses		Travail aérien		Essais réceptions		TOTAL	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2000	68a 10m	765	74a 6m	463	66a	281	61a 6m	82	68a 8m	301	77a 4m	176	70a 1m	2068
2001	69a 6m	789	75a 1m	476	66a 6m	300	62a 7m	94	68a 10m	316	77a 7m	178	70a 7m	2153
2002	70a 8m	771	76a 4m	492	66a 11m	338	62a	105	69a	401	78a 6m	187	71a 3m	2294

Un changement de mode de calcul de l'âge en 2002 induit un vieillissement moyen d'environ 6 mois.

PYRAMIDE DES AGES



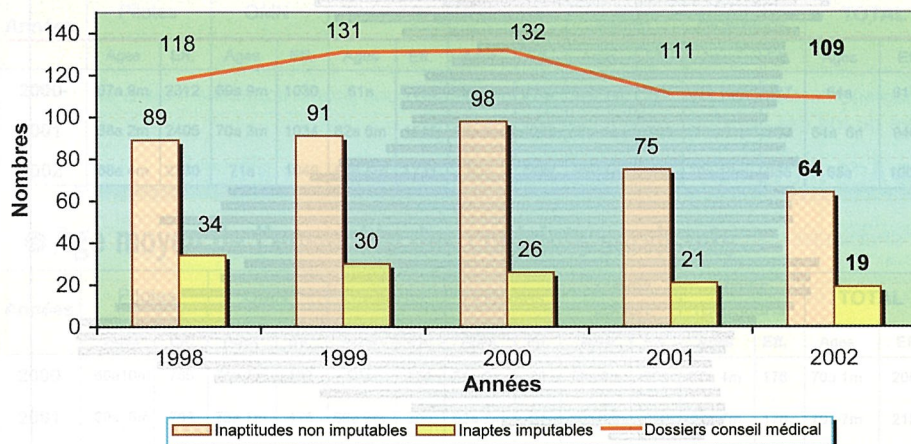
RAPPORT COTISANTS / RETRAITES



NB : pour 2002, ces calculs ont été établis à partir d'une estimation pour les personnels d'AIR LIB (effectifs et salaires).

PREVOYANCE

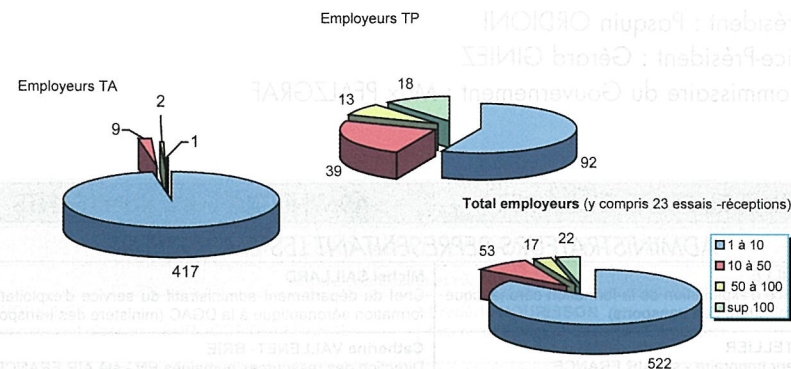
● Dossiers en conseil médical et droits ouverts pour cause d'invalidité



Très légère baisse du nombre de dossiers présentés au conseil médical. Les données 2002 ne sont que provisoires pour les droits ouverts.

EMPLOYEURS

● Nombre d'employeurs

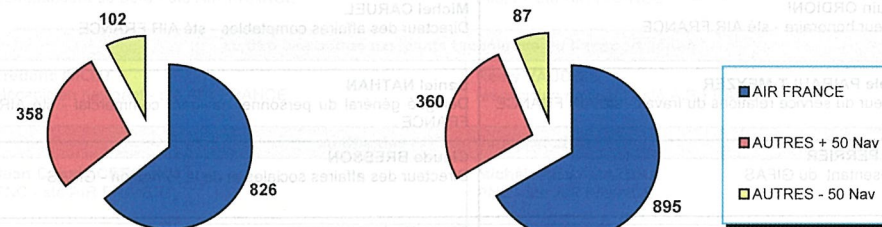


NB : certains employeurs figurent dans plusieurs catégories d'activité.

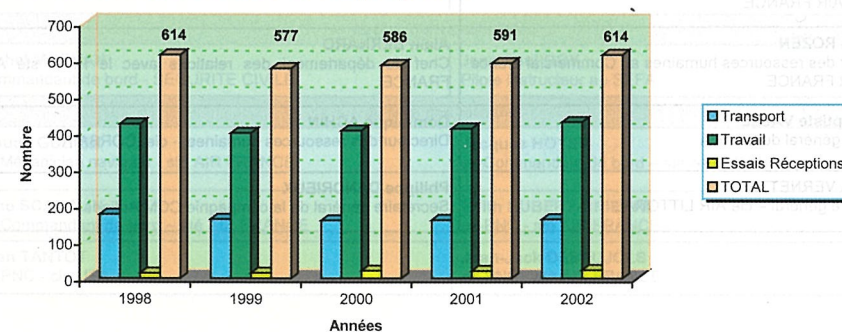
● Répartition des masses salariales en 2001 et 2002 (Salaires non plafonnés)

2001 : 1 286 millions d'euros (+7,8%/2000)

2002 : 1 342 millions d'euros (+4,35%/2001)



● Variation du nombre d'employeurs



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{ER} JUILLET 2003

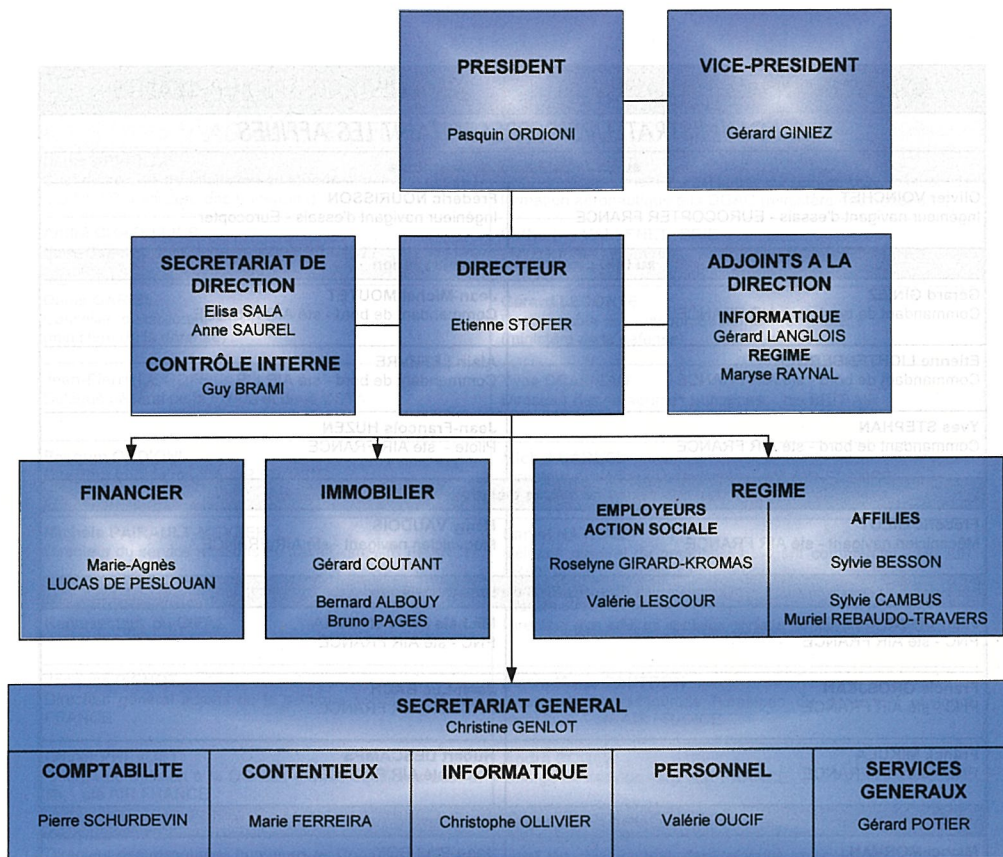
Président : Pasquin ORDIONI
Vice-Président : Gérard GINIEZ
Commissaire du Gouvernement : Max PFALZGRAF

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS
<i>ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS</i>	
Denis APVRILLE Chef du service d'exploitation de la formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)	Michel SAILLARD Chef du département administratif du service d'exploitation de formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)
André CHATELLIER Sous-Directeur honoraire - sté AIR FRANCE	Catherine VALLENET- BRIE Direction des ressources humaines PN - sté AIR FRANCE
Denis GARIEL Conseiller du directeur - C E V (ministère de la défense)	Gérard LECONTE Responsable des ressources humaines - C.E.V (ministère de la défense)
Jean-Pierre LE GOFF Délégué général de la FNAM et de la CSTA	Yves CRAIPEAU Directeur des ressources humaines - cie BRIT AIR
Pasquin ORDIONI Directeur honoraire - sté AIR FRANCE	Michel CARUEL Directeur des affaires comptables - sté AIR FRANCE
Michèle PAIRAULT-MEYZER Directeur du service relations du travail - sté AIR FRANCE	Daniel NATHAN Délégué général du personnel navigant commercial - sté AIR FRANCE
Henri PERRIER Représentant du GIFAS	Claude BRESSON Directeur des affaires sociales et de la formation - GIFAS
Jacques PICHOT Directeur général adjoint de la politique sociale - sté AIR FRANCE	Pierre Marie GAUTRON Directeur des ressources humaines du personnel navigant technique - sté AIR FRANCE
Olivier PREVOST Chargé de mission à la DG des grands équilibres éco. et fin. - sté AIR FRANCE	André ROGER Chargé de mission - sté AIR FRANCE
Jacques ROZEN Directeur des ressources humaines au Commercial France - sté AIR FRANCE	Alain BERNARD Chef du département des relations avec le PN - sté AIR FRANCE
Jean-Baptiste VALLE Délégué général du SCARA	Dominique ACHIN Directeur des ressources humaines - cie CORSAIR
Jacques VERNETTE Secrétaire général - cie AIR LITTORAL	Philippe DANDRIEUX Secrétaire général de la compagnie CCM Airlines

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{ER} JUILLET 2003

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS
<i>ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES AFFILIES</i>	
<i>au titre des essais et réceptions</i>	
Olivier VOINCHET Ingénieur navigant d'essais - EUROCOPTER FRANCE	Frédéric NOURISSON Ingénieur navigant d'essais - Eurocopter
<i>au titre des PNT du transport aérien</i>	
Gérard GINIEZ Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Jean-Michel MOUTET Commandant de bord - sté AIR FRANCE
Etienne LICHTENBERGER Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Alain LEFEVRE Commandant de bord - sté AIR LIB
Yves STEPHAN Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Jean-François HUZEN Pilote - sté AIR FRANCE
<i>au titre des autres navigants techniques du transport aérien</i>	
Frédéric GILOT Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE	Rémy VAUDOIS Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE
<i>au titre des PNC du transport aérien</i>	
Jean-Claude CEBELIEU PNC - sté AIR FRANCE	Michèle LEVY-HAZERA PNC - sté AIR FRANCE
Francis GROSJEAN PNC - sté AIR FRANCE	Jean-Luc BACH PNC - sté AIR FRANCE
Franck MIKULA PNC - sté AIR FRANCE	Hubert DESCAMPS PNC - sté AIR FRANCE
<i>au titre du travail aérien</i>	
Michel MORVAN Commandant de bord - SECURITE CIVILE	Jean-Paul GOY Pilote instructeur au SEFA
<i>au titre des retraités</i>	
Claude GUERIN ex-Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE	Jacques HOYER ex-Commandant de bord - sté AIR FRANCE
Gino SCATOLIN ex-Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Edith HUBERT-BRIERRE ex-PNC - sté AIR FRANCE
Jean TANTOT ex-PNC - cie UTA	Jean-Jack DESPUJOLS ex-PNC - sté AIR FRANCE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DES SERVICES DE LA CRPN AU 1^{ER} JUILLET 2003



Conseil juridique : Michèle RIAUX
Commissaire aux comptes : Cabinet Constantin Associés, Brigitte DREME

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

• Vous êtes employeur, ne prenez pas de risque !

- La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux **rétenctions de précompte de cotisations**, car elles sont assimilables à un abus de confiance.
- Vous recrutez un navigant professionnel... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

• Vous êtes affilié actif, soyez vigilant !

- Vous venez de conclure un contrat de travail... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, faites-le vous-même pour protéger vos droits. Sans cette déclaration, aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile ne peut être versée.
- Régularisations**
Lorsque la CRPN constate une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, elle en informe l'employeur et les navigants. La validation des périodes est effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des précomptes**, que ceux-ci aient été versés ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes** en cause. Au-delà de ce délai, aucune validation n'est possible en l'absence de versement de cotisations.

• Demande d'ouverture de droit

Vous envisagez de demander à percevoir votre pension CRPN, en totalité ou partiellement dans le cadre du temps alterné. Pensez à nous faire parvenir votre demande écrite au plus tard le mois précédant la date choisie. Vous êtes incertain quant à la date exacte d'effet de votre pension ? Adressez-nous cependant votre demande d'ouverture de droit, sans préciser la date, à titre conservatoire.

• Vous êtes affilié retraité :

- Le conseil d'administration a décidé d'augmenter les pensions au 1^{er} juillet 2003 de 2,20 % par rapport au 1^{er} juillet 2002. Les pensions ont été augmentées à titre provisionnel de 0,7 % au 1^{er} janvier 2003, le complément est appliqué au 1^{er} juillet 2003.

• Vous êtes affilié actif ou retraité, ceci vous concerne :

• UNEDIC

La CRPN et l'UNEDIC ont signé un protocole applicable depuis le 1^{er} janvier 1997 pour le financement retraite des périodes de chômage. Nous informons automatiquement les affiliés concernés de leurs droits acquis lorsque ces périodes sont validées, et nous leur adressons une proposition de rachat complémentaire permettant de compléter cette validation à hauteur de la totalité du dernier salaire.

La validation des périodes de chômage afférentes à l'exercice 2002 se fera dans le courant du second semestre 2003.

Nombre d'affiliés pensionnés nous interrogent sur les possibilités de valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, ils percevaient la pension CRPN. La liquidation des droits à pension est définitive. Il ne peut y avoir pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.

• Notification de droits acquis

Vous avez exercé une activité de navigant en 2002. Les notifications de droits acquis au 1^{er} janvier 2003 sont envoyées aux affiliés actifs fin juillet 2003 et aux affiliés retraités lors de la prise en compte de cette activité dans le calcul de leur pension. Votre notification de droits 2003 vous précise les temps et salaires déclarés par votre ou vos employeur(s) pour 2002 ainsi que le montant de vos droits théoriques au 1^{er} janvier 2003.

Si une partie de vos droits a déjà été liquidée en temps alterné, votre notification de droits acquis vous indique le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2003, de vos droits liquidés, revalorisés par l'IVP du premier semestre 2003 et le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2003, de vos droits non encore liquidés, valorisés normalement par l'IVSC²⁰⁰³.

Vigilance toujours : contrôlez vos notifications de droits acquis avec soin et conservez-les, elles vous permettront de suivre l'évolution de vos droits.

Si aucune activité n'a été validée dans votre carrière, un courrier vous est adressé valant « notification zéro » pour vous permettre de réagir dans l'éventualité d'une anomalie que nous n'aurions pas identifiée.

• Employeurs en contentieux avec la CRPN

Si vous avez exercé en 2002 une activité de navigant chez un employeur en contentieux avec la CRPN, nous vous en avons informé et vous avons demandé vos bulletins de paie. Si nous avons pu les exploiter avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2003, vous pouvez constater la validation effectuée, **totale en jours et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé vos bulletins de paie : nous vous invitons à nous en adresser copie dans les meilleurs délais.
- soit vos bulletins sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits acquis vous sera adressée ultérieurement.

LA JURISPRUDENCE A LA CRPN

• Article R 426-16-1 du Code de l'Aviation Civile (Versement de la majoration)

Le tribunal d'instance de Neuilly constate que, si l'article R 426-16-1 du CAC ne fait effectivement aucune référence à l'âge, il ressort d'un examen combiné de cet article avec l'article R 426-11-1 (condition d'ouverture du droit à pension à taux plein), que l'âge de 50 ans est absolument requis pour bénéficier de la majoration.

• Article R 426-17 et R 424-2 du CAC (annuités complémentaires et indemnité en capital en cas d'incapacité définitive)

Le TGI de Nanterre confirme que « l'incapacité définitive à exercer le métier de navigant doit résulter ou avoir été entraînée par l'accident aérien survenu en service pour ouvrir droit aux annuités complémentaires et à capital. La nécessité de l'imputabilité de l'incapacité définitive au service aérien ne fait donc aucun doute et il appartient au ministre, sur avis du conseil médical, de décider de l'existence du lien de causalité ».



**En sélectionnant le patrimoine immobilier
de votre caisse de retraite, vous trouverez
qualité, confort et service**

VENTES

Vous souhaitez investir, profitez des derniers appartements sur l'un de ces sites :

- Résidence Jean Mermoz à **Chantilly** (60)
- Résidence du Lac à **Yerres** (91)
- Résidence Rio Ipanema à **Pantin** (93)
- Résidence Saint-Exupéry à **Tremblay-en-France** (93)
- Résidence du Lac à **Noisy-Le-Grand** (93)
- Résidence Le **Chaumontois** à **Paris** 19^e (75)

LOCATIONS

**Vous êtes navigant... un plus pour vous !
Bénéficiez d'une réduction d'honoraires
par l'intermédiaire de**

LOC INTER IMMOBILIER

Vous trouverez un choix varié d'appartements sur Paris et sa région. A titre d'exemple, en voici quelques sites : Vincennes, Saint-Mandé, Neuilly-sur-Seine, Courbevoie...

**Appelez vite
la filiale de la CRPN,
votre partenaire dans l'immobilier**



Retraite des navigants

à votre service

- ✓ Vous déménagez,
- ✓ vous vous mariez,
- ✓ vous changez d'employeur,
- ✓ vous souhaitez connaître vos droits dans notre organisme ...

Tout changement pour votre dossier ou toute demande d'information doit nous parvenir **par écrit avec votre n° de sécurité sociale (ou n° INSEE), sans en oublier la clé, et éventuellement votre code affilié " actif " ou " retraité ".**

CRPN

8 rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Télécopieur : 01 41 92 26 29

N'oubliez pas d'affranchir suffisamment vos courriers.

LE SITE INTERNET CRPN

EST À VOTRE DISPOSITION SUR www.crpn.fr



Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures,
uniquement sur rendez-vous, au 01 41 92 25 25.

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer les adresses de nos affiliés.
Par contre, nous ferons suivre bien volontiers la lettre timbrée que vous nous adresserez avec le nom et le prénom du destinataire.

Les courriers non timbrés ne seront pas acheminés.

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

- Martine Charlet, pour les prêts au logement - Tél : 01 41 92 25 18,
- Valérie Le Scour, pour le fonds social - Tél : 01 41 92 25 32,
- Elisa Sala, pour l'aide aux handicapés - Tél : 01 41 92 25 09.

Exceptionnellement, la CRPN fermera ses portes les jours suivants :

- vendredi 31 octobre (Toussaint) • vendredi 26 décembre (Noël)

RETRAITES

EFFECTIF DES RETRAITES

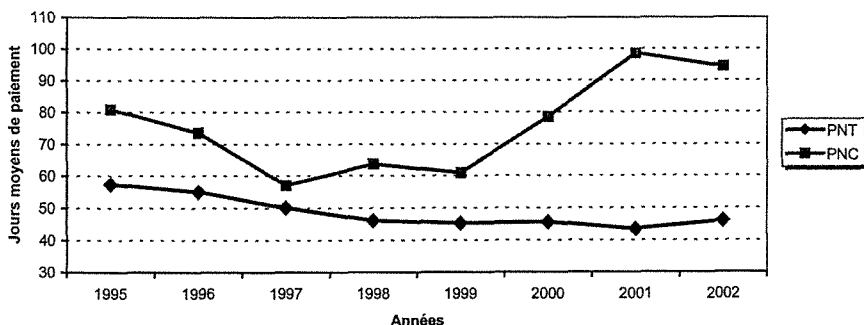
ANNEES	DIRECTES DEFINITIVES		CONJOINTS SURVIVANTS		ORPHELINS		TOTAL	
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
1998	8 551	6,89%	1 926	4,56%	282	- 2,42%	10 759	6,20%
1999	8 948	4,64%	1 991	3,37%	275	- 2,48%	11 214	4,23%
2000	9 339	4,37%	2 068	3,87%	255	- 7,27%	11 662	4%
2001	9 676	3,61%	2 153	4,11%	267	4,71%	12 096	3,72%
2002	10 059	3,96%	2 294	6,55%	400	49,81%	12 753	7,31%

Depuis 1996 la pension temporaire d'orphelin peut être réglée séparément du conjoint survivant. En 2002, l'implantation du nouveau système informatique fait obligation de créer une prestation pour chaque orphelin, d'où l'augmentation de 49.81 %.

EFFECTIF DES RETRAITES EN TEMPS ALTERNE

Jours moyens de paiement des pensions

ANNEES	PNT		PNC		Total	
	Nombre	Temps de pension	Nombre	Temps de pension	Nombre	Temps de pension
1995	226	57,45	151	80,85	377	66,84
1996	235	55,15	95	73,57	330	60,45
1997	266	50,19	31	57,10	297	50,91
1998	306	46,18	62	63,74	368	49,81
1999	349	45,34	164	60,91	513	50,32
2000	357	45,67	233	78,49	590	58,60
2001	358	43,49	313	98,51	671	69,16
2002	350	46,11	365	94,36	715	70,74



Augmentation importante des effectifs en temps alterné, surtout pour le PNC.

Le rythme d'inactivité du PNC est plus important (environ 3 mois) que celui du PNT (environ 2 mois).

PYRAMIDE DES AGES

